

Au cours de cette réunion, la Direction a présenté ses premières et deuxièmes propositions concernant les Augmentations Générales et Individuelles pour 2022 :

Pour les ETAM

- Enveloppe Augmentation Générale : d'abord 0,7% puis 1 % de la masse salariale,
- Enveloppe Avancement Individuelle : d'abord 0,6% puis 0,5 % de la masse salariale, pas d'AI inférieure à 30€
- Enveloppe mobilité professionnelle : 0,3 % de la masse salariale,
- Enveloppe Egalité Professionnelle : 0,05 % de la masse salariale

Pour les cadres

- Enveloppe Avancement Individuelle : d'abord 1,6 % puis 1,8 % de la masse salariale,
- Enveloppe mobilité professionnelle : 0,3 % de la masse salariale,

Evolution de la valeur du point d'abord de 0,7 % puis 1 % (forfaits postés, primes de responsabilité, astreinte, prime de transport...) pour tous.

Pour FO, ces propositions sont nettement insuffisantes compte-tenu du contexte actuel, de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie.

La Direction doit prendre en compte les directives gouvernementales afin de permettre une réelle relance économique du pays.

Pour rappel, la signature du contrat METALL+ pour un montant de plus d'1 Milliard d'euro permet de satisfaire à nos revendications.

Les erreurs stratégiques du passé (EPR Finlandais...), l'incapacité de la Direction à vendre nos prestations de façon rentable, ne doivent pas pénaliser les salariés.

Pour FO, la Direction doit au contraire valoriser l'investissement de tous les salariés qui sont engagés au jour le jour pour améliorer nos capacités de Production en toute Sûreté, Sécurité et Qualité.

Pourtant la direction minore l'effet de l'inflation quelle estime à 1,8 % pour la fin de l'année. Le seul constat que l'on peut faire, c'est qu'un salarié qui n'aura que l'AG perdra 0,8 % de pouvoir d'achat.

Pour la direction il ne reste que 2 sujets à travailler, le salaire mini d'embauche et le niveau du talon, ces mesures ne doivent pas être au détriment des salariés plus âgés, au regard de la baisse du niveau des retraites.

La Direction doit revoir sa copie, afin qu'aucun salarié n'y perde, dans le cas contraire, FO prendra ses responsabilités.

Prochaine réunion le 3 décembre prochain